**REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE**

**DE GARDERIE COMMUNALE**

**Fonctionnement**

La garderie est assurée par le personnel communal. Peuvent être inscrits à la garderie tous les enfants fréquentant l'école Saint-Joseph. Pour des raisons de responsabilité, l'accueil d'un enfant est soumis au retour préalable obligatoire des fiches famille et individuelles de renseignements, même si la présence s'avère occasionnelle.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux du restaurant scolaire de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45.

Le paiement se fait au ¼ d'heure selon un tarif unique de 0.40 € le ¼ d'heure. Pour la garderie du soir, le premier ¼ d’heure est facturé 0.80 € intégrant le prix du goûter.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus. Les enfants restants seuls après la classe, à cause du retard des parents, seront automatiquement accueillis en garderie ce que entrainera une facturation.

En aucun cas, la responsabilité du personnel affecté à ce service n'est engagée en dehors de ces horaires. Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie. Le non-respect de ces horaires entrainera une facturation supplémentaire.

**Paiement :**

**- Par prélèvement automatique (recommandé) :** veuillez remettre votre RIB directement à la mairie avec votre dossier d'inscription ou par mail mairie-stvincent.sur.graon@wanadoo.fr. A réception, vous recevrez une demande d'autorisation de prélèvement SEPA que vous retournerez datée et signée. Le prélèvement a lieu à terme échu à la fin du mois suivant.

 - Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, celui-ci sera reconduit (merci de signaler en cas de changement de coordonnées bancaires)

- Par chèque : à adresser à la Trésorerie de Moutiers-les-Mauxfaits dès réception de l'avis de paiement.

- En numéraire : directement à la Trésorerie de Moutiers-les-Mauxfaits

EN CAS DE NON PAIEMENT : le recouvrement sera exigé par la Trésorerie.

Fait à Saint Vincent sur Graon,

Le 10 juin 2021

Le Maire,

Jannick RABILLÉ